

Volley Bruxelles ASBL
0690993356
27/2, avenue des Pagodes
1020 Bruxelles

Appel à candidature pour le Conseil d'Administration de l'association
1 poste vacant

Le mandat d'administrateur-trice est d'une durée de deux ans renouvelables. Le CA se réunit environ une fois par mois afin de débattre des questions de gestion générale de l'association et de mettre en place les différentes activités.

Conditions d'admission :

- être majeur
- être affilié à un club sportif membre de l'association
- être en règle avec Volley Belgium, la FVWB, le BWBC et son club
- ne pas être sous le coup d'une suspension prononcée par une Commission judiciaire quelle qu'elle soit
- une expérience dans la gestion d'une ASBL est un plus

Par ailleurs, afin de respecter l'article 15 du décret régissant l'organisation et le subventionnement du sport en Communauté française qui stipule qu'il ne peut y avoir plus de 80% d'administrateurs de même sexe au sein de l'organe de gestion, le candidat devra être nécessairement de sexe féminin

Procédure :

Envoyez par écrit votre candidature accompagnée d'un CV volley-ballistique et une lettre de motivation au secrétaire de l'association (secretaire@volleybruxelles.be)